

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 MARS 2023

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, 17 mars à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué le 13 mars, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BOURDEAUX, Maire remplaçant.

Nombre de conseillers en exercice : 15, Présents : 13, Votants : 15.

Étaient présents : Patrick BOURDEAUX, Adrien FARÉ, Arnaud GOEPP, Julien THORON, Natacha VICHEMONT, Christelle VAN ASSCHE, Fabrice LECLERC, Laurent DUVAL, Monique BOURDEAUX, Didier JODIN, Frédéric FONTAINE, Mélanie DELANGE et Laurent JOUFFROY.

Absent(s) : Sandrine HAGNIER pouvoir à Arnaud GOEPP
Brunhilde JENNY pouvoir à Laurent DUVAL

Secrétaire de séance : Frédéric FONTAINE

1- Election du Maire

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de Monsieur Patrick BOURDEAUX qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs les 15 élus dans leurs fonctions de conseiller municipaux.

Conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, Monsieur Didier JODIN, doyen d'âge des membres du Conseil municipal, a pris ensuite la présidence de la séance.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Monsieur Frédéric FONTAINE.

Le président procède à l'appel à candidatures à la fonction de Maire.

Monsieur Patrick BOURDEAUX et Monsieur Fabrice LECLERC présentent leur candidature.

Il est alors procédé au vote et chaque conseiller municipal, a remis fermé dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs et litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral : 1

Nombre de suffrages exprimés (Nombres de bulletins recueillis, blancs ou nuls) : 15

Majorité absolue : 8

<i>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</i>	<i>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</i>	
	En chiffre	En lettre
Monsieur Patrick BOURDEAUX	9	Neuf

Monsieur Fabrice LECLERC	5	Cinq
--------------------------	---	------

Monsieur Patrick BOURDEAUX ayant obtenu la majorité absolue soit 9 voix, a été proclamé Maire et a été installé.

Monsieur Patrick BOURDEAUX ayant déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2- Délégation du Maire

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations énumérées.

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1 (Adrien FARÉ)

Adrien FARÉ indique que ce document n'a pas été transmis en amont afin d'en prendre connaissance pour procéder au vote.

3- Création du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité la détermination à quatre postes le nombre d'adjoints au maire.

4- Election des adjoints

- Election du Premier Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 04
- suffrages exprimés : 11

- majorité absolue : 08

A obtenu :

- Monsieur Didier JODIN 11 voix

Monsieur Didier JODIN est proclamé Premier Adjoint au maire.

- Election du Second Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 01

- suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 08

A obtenu :

- Madame Sandrine HAGNIER 14 voix

Madame Sandrine HAGNIER est proclamée Deuxième Adjointe au maire.

- Election du Troisième Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 08

A obtenu :

- Monsieur Adrien FARÉ 07 voix

- Monsieur Frédéric FONTAINE 08 voix

Monsieur Frédéric FONTAINE est proclamé Troisième Adjoint au maire.

- Election du Quatrième Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 04

- suffrages exprimés : 11

- majorité absolue : 08

A obtenu :

- Monsieur Arnaud GOEPP 11 voix

Monsieur Arnaud GOEPP est proclamé Quatrième Adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

5- Election conseillers communautaires

Vu le code général des collectivités territoriales,

Suite aux élections municipales partielles du 12 mars 2023,

Suite à l'élection du maire et à l'élection des adjoints le 17 mars 2023,

Considérant que, pour les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires ne sont pas élus au suffrage universel direct mais sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'aient été élus le maire et les adjoints.

Le Conseil Municipal prend acte que :

Monsieur Patrick BOURDEAUX, Maire, est désigné automatiquement conseiller communautaire titulaire.

Monsieur Didier JODIN, 1er maire adjoint, est désigné automatiquement conseiller communautaire suppléant.

Séance levée à 20h30.